

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

Procès-verbal de la 10^e séance ordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 597, avenue Principale, Authier.

Sous la présidence du maire, monsieur Yvon Gagné, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Nathalie Gaudette, Angèle Auger, Cindy Demers, Véronique Hince et, monsieur François Deschênes.

Est absente, la conseillère Angèle Auger.

Sont également présentes, mesdames Rachel Barbe, greffière-trésorière et Élise Gagnon, greffière-trésorière adjointe.

-
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 3. ADMINISTRATION ET FINANCES.
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.
 - 3.2 Adoption des comptes.
 - 3.3 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2025 ainsi que les prévisions budgétaires du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025.
 - 3.4 SHQ – Office municipal l'Arc-en-ciel.
 - 3.4.1 Budget révisé au 21 août 2025.
 - 3.4.2 Budget révisé au 2 septembre 2025.
 - 3.5 Résolution – Engagement à protéger le ciel étoilé du Parc National Aiguebelle.
 - 3.6 Résolution – Examen du mandat de la Société canadienne des postes.
 - 3.7 Correspondance.
 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL.
 - 4.1 Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon – Prévisions budgétaires 2026.
 5. VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.
 - 5.1 Octroi du contrat 2025-05 concernant l'entretien, le déneigement et le sablage des chemins pour l'hiver 2025-2026.
 - 5.2 Dossier réseau d'égout.
 - 5.3 CN – Modification du système d'avertissement.
 6. HYGIÈNE DU MILIEU.
 - 6.1 Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon – Prévisions budgétaires 2026.
 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.
 8. LOISIRS ET TOURISME.
 - 8.1 Musée Ecole du rang 2 – Plan de gestion des actifs dans l'administration.
 9. PAROLE AU MAIRE.
 10. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX.
 11. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 12. VARIA.
 13. LEVÉE DE LA SÉANCE.
-

No-155-01-10-25

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Cindy Demers et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants, et en laissant le point varia ouvert :

- 3.8 MRC – Résolution concernant les enjeux liés à la mise en œuvre des nouvelles normes du Fonds régions et ruralité (FRR).
- 3.9 Démarche de gestion des actifs municipaux.
- 5.4 Achat d'abat-poussière.
- 7.1 Comité Bellefeuille.
 - 7.1.1 Dépôt du rapport « Fonds 25-06-01 »
 - 7.1.2 Démission de madame Édith Coulombe.
 - 7.1.3 Demande de la municipalité d'Authier-Nord.
- 8.1 Remplacer par Halloween 2025.

2-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3-ADMINISTRATION ET FINANCES

No-156-01-10--25

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu d'adopter les minutes de ladite séance ordinaire comme présenté.

3.2 Adoption des comptes.

No-157-01-10-25

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Ghislain Désaulniers et unanimement résolu d'adopter les dépenses suivantes pour le mois de septembre 2025:

Comptes payés :	31,538.06\$
Salaires :	<u>11,292.81\$</u>
Total :	42,830.87\$

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

3.3 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 août 2025 ainsi que les prévisions budgétaires du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière remet aux membres du conseil une copie des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2025 ainsi que des prévisions budgétaires du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025.

3.4 SHQ – Office municipal l'Arc-en-ciel.

3.4.1 Budget révisé au 21 août 2025.

No-158-01-10-25

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Nathalie Gaudette, et unanimement résolu d'adopter le nouveau budget cumulatif révisé 2025 de la SHQ, en date du 21 août 2025, pour l'organisme de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel que l'on retrouve sur le territoire de la municipalité d'Authier.

	BUDGET APPROUVÉ PRÉCÉDENT	NOUVEAU BUDGET APPROUVÉ CUMULATIF
	29 507\$	29 820\$
CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ	2 942\$	2 939\$

3.4.2 Budget révisé au 29 août 2025.

No-159-01-10-25

Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Véronique Hince, et unanimement résolu d'adopter le nouveau budget cumulatif révisé 2025 de la SHQ, en date du 29 août 2025, pour l'organisme de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel que l'on retrouve sur le territoire de la municipalité d'Authier.

	BUDGET APPROUVÉ PRÉCÉDENT	NOUVEAU BUDGET APPROUVÉ CUMULATIF
	29 820\$	29 820\$
CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ	2 939\$	2 939\$

3.5 Résolution – Engagement à protéger le ciel étoilé du Parc National

ENGAGEMENT À PROTÉGÉR LE CIEL ÉTOILÉ DU PARC NATIONAL AIGUEBELLE

CONSIDÉRANT QUE le parc national Aiguebelle souhaite obtenir la certification de Dark-Sky International à titre de « Parc International de ciel étoilé »;

CONSIDÉRANT QU' actuellement il n'y a qu'un seul Parc International de ciel étoilé certifié par Dark-Sky International au Québec, soit le parc national du Mont-Tremblant;

- CONSIDÉRANT QUE le parc national Aiguebelle est parmi les parcs nationaux de la SÉPAQ offrant actuellement l'une des meilleures qualités de ciel nocturne;
- CONSIDÉRANT QUE pour obtenir son accréditation le parc national Aiguebelle doit démontrer l'adhésion du milieu à son projet;
- CONSIDÉRANT QUE la préservation de l'environnement nocturne du parc national Aiguebelle est essentielle pour l'atteinte de sa mission de conservation et de mise en valeur du territoire;
- CONSIDÉRANT QUE les dômes créés par la pollution lumineuse peuvent être visible jusqu'à une centaine de kilomètres;
- CONSIDÉRANT QUE la réduction de la pollution lumineuse permet d'accroître la qualité de vie des citoyens, limiter les effets néfastes sur la santé des citoyens, de contribuer à la protection de l'environnement nocturne, de diminuer le gaspillage énergétique et l'éblouissement, tout en préservant la sécurité des lieux;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Authier souhaite s'engager dans la diminution des impacts de la pollution lumineuse et dans l'amélioration de l'environnement nocturne;
- CONSIDÉRANT QUE la modification des moyens d'éclairage permet de réaliser des économies substantielles et que des programmes d'accompagnement et de subventions pour la conversion des luminaires routiers sont disponibles par le biais de la FQM;
- CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la municipalité d'Authier envers le contrôle de la pollution lumineuse et la préservation de l'environnement nocturne n'implique aucun compromis sur la sécurité et les normes d'éclairages reconnues.
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Authier devra mettre à jour son plan d'urbanisme local prochainement.

No-160-01-10-25 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu :

- Que la municipalité d'Authier s'engage à collaborer avec le parc national Aiguebelle pour la protection de son ciel étoilé, afin de maintenir la qualité du ciel nocturne à la hauteur des normes de la certification internationale visée.
- Que la municipalité d'Authier s'engage à développer ses outils réglementaires afin de favoriser la lutte contre la pollution lumineuse sur son territoire en tenant compte des meilleures pratiques d'éclairage (le besoin, l'orientation, l'intensité, la couleur et la période) sur son territoire.
- Que la municipalité d'Authier s'engage à transmettre une demande à la MRC d'Abitibi-Ouest, ainsi qu'à l'ensemble des municipalités qui la compose, afin que ces dernières prennent les mêmes engagements pour assurer la préservation de l'environnement nocturne du parc national Aiguebelle, et lui permettre d'obtenir la certification "Parc International de ciel étoilé" décernée par Dark-Sky International.
- Que copie de cette résolution soit envoyée à la direction du parc national Aiguebelle.

3.6 Résolution – Examen du mandat de la Société canadienne des postes.

La conseillère Véronique Hince se retire de la discussion compte tenu qu'elle est employée pour Service Canada.

Le conseil désire s'abstenir quant à cette demande de résolution.

3.7 Correspondance.

Société de l'assurance automobile du Québec : Suivi de notre correspondance du 6 août dernier relatif à la résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec (No-138-05-08-25).

* Les revues QUORUM et Viabitume.

3.8 MRC – Résolution concernant les enjeux liés à la mise en œuvre des nouvelles normes du Fonds régions et ruralité (FRR).

Enjeux liés à la mise en œuvre des nouvelles normes du Fonds régions et ruralité (FRR)

- CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) constitue un levier financier central pour soutenir le développement régional et rural au Québec;
- CONSIDÉRANT QUE les nouvelles modalités introduites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation affectent significativement la capacité des MRC et de leurs partenaires à planifier, financer et mettre en œuvre des projets structurants;
- CONSIDÉRANT QUE la stratégie gouvernementale d'occupation territoriale (OVT) vise à reconnaître, soutenir et revitaliser les milieux à faible densité ou à dynamiques démographiques particulières, notamment par une approche territoriale intégrée, et que les nouvelles règles du FRR – en limitant la marge de manœuvre locale, les partenariats sectoriels et la flexibilité d'action – contreviennent directement aux principes de différenciation et d'adaptation territoriale sur lesquels repose la stratégie OVT;
- CONSIDÉRANT QUE les montants du FRR n'ont pas été indexés, que la durée des ententes est passée de 5 à 3 ans, et que le taux de couverture des frais administratifs a été réduit, compromettant la planification à moyen terme et la gestion efficace des projets;
- CONSIDÉRANT QUE la limite de cumul des aides gouvernementales à 80 % empêche dorénavant de considérer les contributions du FRR – Volet 2 comme une mise de fonds du milieu, réduisant l'effet levier auprès d'autres partenaires ministériels;
- CONSIDÉRANT QUE la réduction du taux de couverture des frais administratifs affaiblit la capacité des bénéficiaires de ces fonds à assurer une gestion efficace et durable des fonds et des projets;
- CONSIDÉRANT QUE certaines organisations clés (milieux de la santé, de l'éducation, syndicats) sont exclues, nuisant au développement de projets à forte valeur ajoutée, notamment en santé psychologique agricole et en recherche appliquée;
- CONSIDÉRANT QUE les modalités de versement des fonds risquent d'occasionner des problèmes de liquidité et d'alourdir la gestion administrative des MRC et des organismes du milieu;
- CONSIDÉRANT QUE les plafonds d'aide aux entreprises prévus par la *Loi sur l'interdiction des subventions municipales* n'ont pas été ajustés depuis plus de 15 ans malgré l'inflation et les réalités économiques actuelles;
- CONSIDÉRANT QUE l'obligation imposée aux organismes non assujettis aux règles d'adjudication de recourir à un appel d'offres public pour tout contrat de construction de 133 800 \$ et plus va à l'encontre des objectifs d'allègement réglementaire du gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait de l'allègement réglementaire et administratif l'une de ses priorités afin d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires et de stimuler le développement des petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest n'a pas encore complété son appropriation de l'ensemble des paramètres et des nouvelles modalités du FRR;

CONSIDÉRANT QUE d'autres enjeux pourraient émerger du processus d'analyse en cours;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe du FRR Volet 3 – Signature et Innovation n'a pas été reconduite, ce qui limite fortement la pérennité et le développement de projets innovants à l'échelle régionale;

No-161-01-10-25 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu :

- QUE la MRC d'Abitibi-Ouest demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:
 - DE REVOIR les paramètres du FRR Volet 2 afin qu'il soit à nouveau considéré comme une mise de fonds du milieu, permettant de maximiser l'effet levier avec d'autres partenaires ministériels;
 - DE RÉTABLIR un taux raisonnable de 10 % pour les frais de gestion afin d'assurer une administration adéquate des fonds;
 - D'AJUSTER à la hausse les seuils d'aide aux entreprises prévus dans la *Loi sur l'interdiction des subventions municipales* et d'indexer globalement les enveloppes du FRR;
 - DE RETIRER l'obligation d'appel d'offres public pour les organismes non assujettis à une loi ou un règlement en matière d'adjudication, lorsque la valeur d'un contrat de construction atteint 133 800 \$;
 - D'ADOPTER un mode de versement des fonds plus équilibré afin d'éviter des enjeux de liquidité pour les organismes du milieu;
 - DE RECONNAÎTRE la valeur des contributions en nature (temps de travail, ressources) des MRC, villes et organismes comme apports admissible;
 - DE RECONDUIRE une enveloppe spécifique dédiée à l'innovation régionale, afin de soutenir et pérenniser les projets structurants déjà amorcés.

3.9 Démarche de gestion des actifs municipaux (en eau).

La directrice donne des informations concernant une démarche de gestion des actifs municipaux (en eau) que la municipalité devra élaborer et qui contiendra tous les actifs municipaux se rapportant à l'eau.

No-162-01-10-25 Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers, et unanimement résolu que la directrice, madame Rachel Barbe, enclenche les procédures quant à une démarche pour la gestion des actifs municipaux (en eau).

4-SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

4.1 Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon – Prévisions budgétaires 2026.

No-163-01-10-25 Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par François Deschênes, et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon au montant de 144,561\$. La contribution de la municipalité d'Authier est de 14,204.87\$, payable en 4 versements (3,551.22\$). Une diminution de 1,192.78\$ par rapport à l'an dernier.

5-VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

5.1 Octroi du contrat 2025-05 concernant l'entretien, le déneigement et le sablage des chemins pour l'hiver 2025-2026.

Le conseiller Ghislain Désaulniers se retire pour les délibérations.

Tel que mentionné dans l'appel d'offres 2025-05 concernant le déneigement des chemins d'hivers pour la saison 2025-2026, envoyé par invitation, l'ouverture de la soumission s'est déroulée jeudi le 25 septembre 2025, à 10h00, au bureau municipal, en présence de Mesdames Élise Gagnon, directrice adjointe et greffière-trésorière adjointe, et de Madame Édith Coulombe, secrétaire-trésorière du comité Bellefeuille.

Une seule offre a été reçue, celle de Proulx et Genesse Inc. :

Description	Prix unitaire	Montant total
Déneigement des chemins d'hiver soit 15,4 km pour la saison 2025-2026	3 700\$	56,980\$
Déneigement des rues du village pour la saison 2025-2026		11,320.00\$
Sablage des rues et des chemins d'hiver pour la saison 2025-2026		9,700.00\$
	Sous-total	78,000.00\$
	TPS	3,900.00\$
	TVQ	7,780.50\$
	TOTAL	89,680.50\$

No-164-01-10-25

Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Nathalie Gaudette, et unanimement résolu d'octroyer le contrat 2025-05 concernant l'entretien, le déneigement et le sablage des chemins pour l'hiver 2025-2026, à l'entreprise Proulx & Genesse Inc., au montant de 89,680.50\$ tel que décrit dans le tableau ci-haut. Ce montant est payé en deux versements, soit en décembre 2025 et en mai 2026.

5.2 Dossier réseau d'égout.

Informations transmises au point 3.9.

5.3 CN – Modification du système d'avertissement.

Une convention provenant du Canadian National, en vue d'une signature, fut transmise à la municipalité concernant une modification au système d'avertissement. La directrice fait part qu'elle s'est entretenue avec la personne à ce dossier. Rien ne sera signé pour le moment car plusieurs questions sont restées sans réponse de la part du CN. Dossier à suivre.

5.4 Achat d'abat-poussière.

ATTENDU QUE la livraison des ballots de calcium est parfois tardive ;

ATTENDU QUE la municipalité désire se procurer de l'abat-poussière dès maintenant mais pour l'année 2026 et ce, afin d'avoir la marchandise plus tôt et être prêt dès le début de la période sèche ;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat de 25 ballots de calcium, prévoyant ainsi deux épandages durant l'été 2026 ;

ATTENDU QUE la dépense sera payée en 2025 mais sera affectée au budget pour l'année financière 2026.

No-165-01-10-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Nathalie Gaudette, et unanimement résolu de procéder à l'achat de 25 ballots de calcium dès maintenant et d'affecter cette dépense dans l'année financière 2026.

6-HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon – Prévisions budgétaires 2026.

No-166-01-10-25

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Ghislain Désaulniers, et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon au montant de 21,082\$.

7-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Comité Bellefeuille.

7.1.1 Dépôt du rapport « Fonds 25-06-01 ».

No-167-01-10-25

Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par François Deschênes d'appuyer le dépôt du rapport « Fonds-25-06-01 » portant le titre « Construction de chemin pour l'entente de délégation pour les municipalités d'Authier et d'Authier-Nord ».

7.1.2 Démission de madame Édith Coulombe.

Madame Édith Coulombe a fait part aux membres du comité Bellefeuille qu'elle quitte ses fonctions. Une offre d'emploi sera affichée sous peu.

7.1.3 Demande la municipalité d'Authier-Nord.

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord a procédé à des réparations sur le pont situé sur leur territoire, dans le Chemin de l'École ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord demande une aide financière au Comité Bellefeuille pour les coûts engendrés à la suite des réparations de ce pont ;

ATTENDU QUE les travaux de réparation de pont ne font pas partie des critères mentionnés dans l'entente de délégation des deux municipalités et susceptibles à un remboursement ;

ATTENDU QU' il a été demandé à ce que l'adjointe administrative du comité Bellefeuille s'informe au MRNF quant à la façon de procéder pour une demande d'autorisation pour utiliser les surplus de la municipalité d'Authier-Nord pour pallier cette dépense.

No-168-01-10-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Nathalie Gaudette et unanimement résolu :

QUE la municipalité d'Authier appuie la municipalité d'Authier-Nord dans leur démarche auprès du ministère des Ressources Naturelles, afin d'utiliser les surplus de la municipalité d'Authier-Nord pour rembourser les réparations de leur pont situé dans le Chemin de l'École.

8-LOISIRS ET TOURISME

8.1 Halloween 2025.

No-169-01-10-25

Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Véronique Hince et unanimement résolu que la date retenue pour la collecte de bonbons à l'occasion de l'Halloween est le 31 octobre de 17h00 à 20h00. Un camion de pompiers sera présent.

9-PAROLE AU MAIRE

Quelques dossiers ont été abordés.

- Nomination d'un nouveau directeur adjoint, monsieur Éric Fournier.
- Contrat pour la collecte des matières résiduelles – Appel d'offres en cours.
- CVMR – Statistiques territoriales à venir.
- Présentation d'un programme (Entreprenariat collectif A.T.)

10-SUIVI DES DENIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

Régie des déchets et Régie incendie :

Prévisions budgétaires 2026.

Musée du rang 2 :

- Madame Martine Genest remplace monsieur Claude Bélanger comme administrateur sur le conseil d'administration;
- Rachel s'est rendue à Québec puisque le musée du rang 2 était en nomination dans la catégorie « Sensibilisation ». Le musée n'a pas remporté le prix, mais il a par contre eu, une belle visibilité auprès de tous les invités présents à ce gala.

Comité Bellefeuille :

- Les travaux concernant les constructions de chemins sont tous terminés (Résolution 170-01-10-25 - Rapport Fonds-25-06-01);
- La récolte de bois est commencée à Authier et Authier-Nord;
- Date butoir pour la fin des travaux est le 31 mars 2026.

11-PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

12-VARIA.

Discussion entourant les travaux de réparations qui sont en cours sur le pont de la petite rivière, dans le chemin de Bellefeuille et qui appartient au MTQ. Le délai prévu pour ces travaux est de dix jours.

13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13.1 Clôture de la séance.

No-170-01-10-25

Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers, de lever la séance. Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de la séance à 21h48.